



Date de convocation :  
17/06/2016

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 25

Conseillers votants : 34

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212706816-20160624-35870-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2016



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU VENDREDI 24 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le vendredi vingt-quatre juin à vingt heures ,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur OUZILLEAU, Maire.

Étaient présents :

M. François OUZILLEAU, Maire,

M. Sébastien LECORNU, Mme Catherine GIBERT, M. Thierry CANIVET, M. Johan AUVRAY, Mme Nicole BALMARY , M. Jérôme GRENIER, M. Alexandre HUAU-ARMANI, Adjoints

Mme Agnès BRENIER , Mme Jeanne DUCLOUX, M. Hervé HERRY, M. Henri-Florent COTTE, M. Luc VOCANSON, M. Philippe GUIRAUDON, Mme Mariemke de ZUTTERE, Mme Nathalie ROGER, M. Jean-Marie MBELO, Mme Aurélie BLANCHARD , M. Valentin LAMBERT, Mme Juliette ROUILLOUX-SICRE, Mme Brigitte LIDÔME, Mme Sylvie MALIER, M. Steve DUMONT, M. Philippe NGUYEN THANH, M. Gabriel SINO, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Dominique MORIN à Mme Aurélie BLANCHARD  
Mme Léocadie ZINSOU à M. Jérôme GRENIER  
Mme France BROUTY à M. Hervé HERRY  
M. Philippe CLERY-MELIN à M. Jean-Marie MBELO  
Mme Nathalie LAMARRE à M. Valentin LAMBERT  
M. Thierry CALOT à Mme Catherine GIBERT  
M. Jean-Claude MARY à Mme Sylvie MALIER  
Mme Marie-Laure HAMMOND à Mme Brigitte LIDÔME  
Mme Hélène SEGURA à M. Philippe NGUYEN THANH

Absents :

M. Erik ACKERMANN

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé HERRY

N° 0236/2016

Rapporteur : Catherine GIBERT

Commune de VERNON

OBJET : Centre social Pénitents et Pôle animation sociale Simone Veil - Projets familles pour l'année 2016 - Conventions avec la CAF de l'Eure

Le Projet des centres sociaux de Vernon met en avant une orientation de travail intitulé :

« Aborder la parentalité autrement : travailler collectivement à mieux accompagner la responsabilité parentale et favoriser l'épanouissement familial. »

Cette orientation vise à accompagner la responsabilité parentale, le soutien aux familles, à développer les relations intrafamiliales et à valoriser les savoirs des parents.

6 actions visent à :

- Mieux appréhender le cadre scolaire
- Accompagner les parents dans l'éducation et le développement de leurs enfants.
- soutenir les familles confrontées aux problématiques liées à la monoparentalité,
- favoriser l'information sur l'offre éducative du territoire
- promouvoir une meilleure gestion du temps libre

Leurs référents familles, porteurs de ces actions, travaillent à écouter, accueillir, accompagner les situations familiales fragiles et ayant besoin d'un appui.

Sur la base de la circulaire relative à l'animation de la vie sociale de juin 2012, la CAF peut accorder des aides financières aux centres sociaux pour leurs actions entrant dans le cadre de leurs « projets d'animation collective familles » respectifs et déclinés pour la période de 2016/2019.

L'attribution des aides de la CAF est conditionnée par la signature d'une convention.

L'aide financière destinée au financement « Animation collective famille » pour l'année 2016, dans le cadre de l'animation de la vie sociale est estimée comme suit :

- Pour le Centre social « les Pénitents » : Environ 13000€ (selon bilan financier de l'année 2015);
- Pour l'espace Simone Veil : Environ 14000€ (selon bilan financier de l'année 2015).

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le versement des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales est conditionné par la signature de conventions,

**Considérant** l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter toute subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour le financement du projet familles de chacun des centres sociaux municipaux.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir dans ce cadre avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le Centre social « les Pénitents » et l'espace Simone Veil.

Affaires sociales, famille, handicap, séniors et logement

Avis favorable

Education

Avis favorable

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité

Commune de VERNON

Ainsi délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus  
Le registre dûment signé  
Pour extrait conforme,

Signé électroniquement par,  
Francois OUZILLEAU



Maire de Vernon, Président du CCAS

Le Maire soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, a été transmis en Préfecture le 01/07/16 sous le numéro publié ou affiché ou notifié le 01/07/16 est exécutoire.

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

\* Accusé réception en Préfecture

n° 027-212706816-2016 0624-35870-DE